

La relation ordonnateur / comptable en mode GBCP



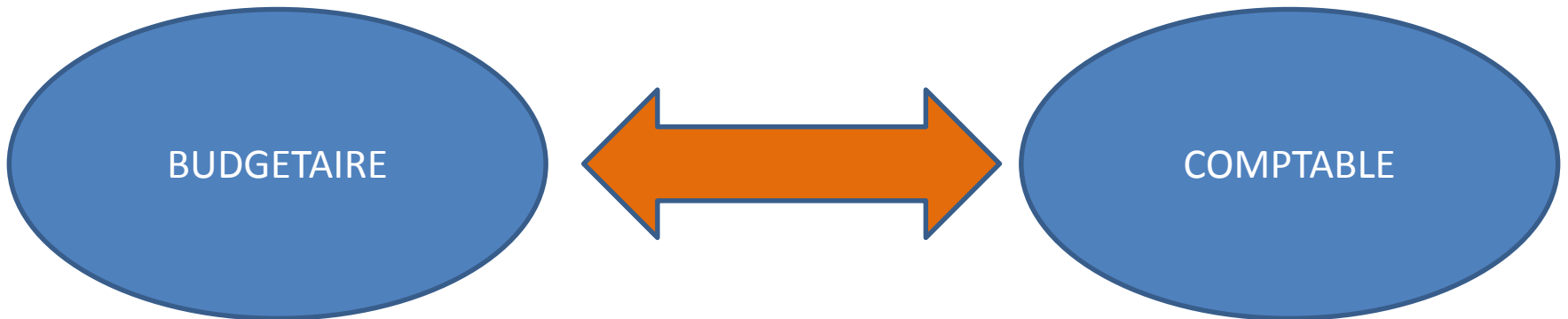


Rappel : la séparation ordonnateur/comptable

« En France, le système de l'exécution des opérations financières publiques est ancré dans des racines anciennes. Cette organisation dont le fonctionnement est bien connu repose sur la collaboration de deux catégories d'agents : les ordonnateurs et les comptables ».

L'ordonnateur et le comptable sont chargés, ensemble mais chacun dans son rôle, de l'exécution du budget de l'établissement.

Deux logiques mais un même objectif...de qualité !



La GBCP

=

Evolution du cadre d'intervention des ordonnateurs et des comptables

La GBCP est une réforme majeure qui impacte et impactera nos organisations, nos modes de fonctionnement et nos procédures budgétaires et comptables.



La GBCP

La GBCP et les modernisations qui l'accompagnent, « repositionnent » le comptable comme un acteur clé non seulement du processus comptable mais également du processus budgétaire.

La GBCP...

une meilleure implication du comptable lors de l'élaboration et du suivi budgétaire!

La gestion et le suivi des crédits de paiement supposent une parfaite connaissance des phases budgétaires, des négociations, des modalités de répartition des moyens et des prévisions d'exécution en matière budgétaire et de trésorerie.



Le comptable doit dorénavant participer à l'élaboration budgétaire.

La GBCP...

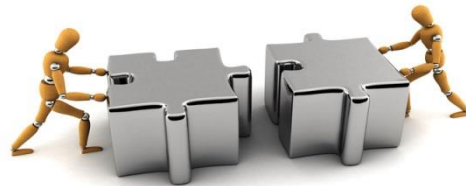
une meilleure implication du comptable lors de l'élaboration et du suivi budgétaire!

Le contrôle de la limitativité des crédits de paiement (CP), qui incombera au comptable, implique un travail commun avec les services de l'ordonnateur.

Seul un travail collaboratif ordonnateur/comptable permettra de s'assurer que l'établissement est en capacité d'honorer ses engagements.

La GBCP...

Le pilotage de la trésorerie, en mode GBCP, s'appuiera pour partie sur des informations en provenance des services de l'ordinateur.



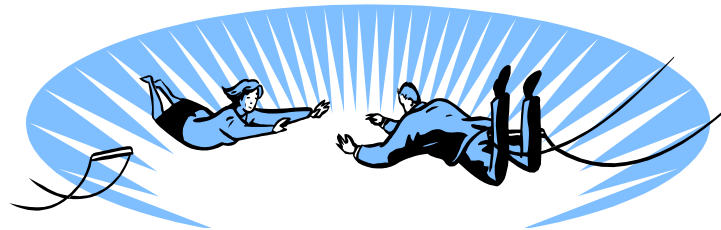
 La soutenabilité reposera également sur la prévision de trésorerie.

La GBCP

Par ailleurs, nous devons dorénavant gérer des flux et non plus des séquences de flux (exemple du service facturier).

Cela suppose un regard et un contrôle pertinent et proportionné sur les processus budgétaires de dépenses et de recettes qui relèvent tant de l'ordonnateur que du comptable.

D'où une relation de confiance...



La GBCP



Service facturier : il ne s'agit pas d'une prestation de service de l'Agence comptable !

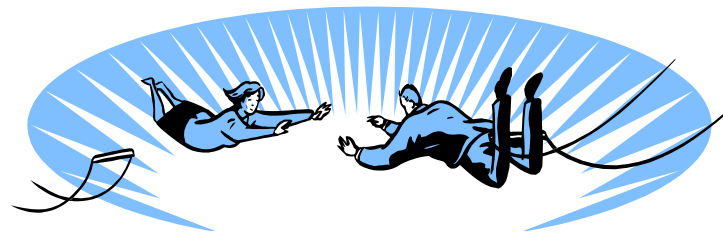


La GBCP

Illustration de l'évolution de la relation Ordonnateur/Comptable

En matière de dépenses :

Le Contrôle Hiérarchisé de la Dépense (CHD) et le Contrôle Allégé en Partenariat (CAP).

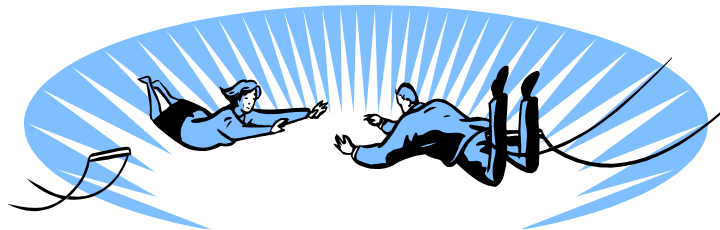


La GBCP

Illustration de l'évolution de la relation Ordonnateur/Comptable

Le CHD :

- Un audit préalable
- Choix des contrôles par le comptable. Contrôles qui prennent en compte les risques et les enjeux sur le plan budgétaire et comptable.



Le contrôle allégé en partenariat - CAP

Une démarche commune Ordonnateur/Comptable

Objectif : s'assurer de la maîtrise des risques relatifs à la régularité de l'émission des ordres de paiements.

Préalable : Le comptable acquiert cette connaissance en réalisant un audit du dispositif de contrôle interne de l'ordonnateur.

L'audit donne une assurance raisonnable sur la qualité de l'organisation, des procédures et du dispositif de contrôle interne à l'origine de la production de l'ordonnateur.

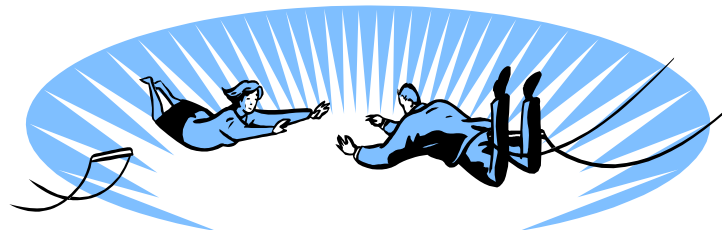
La GBCP

Illustration de l'évolution de la relation Ordonnateur/Comptable

En matière de recettes ?

Pas de service facturier « recettes » !

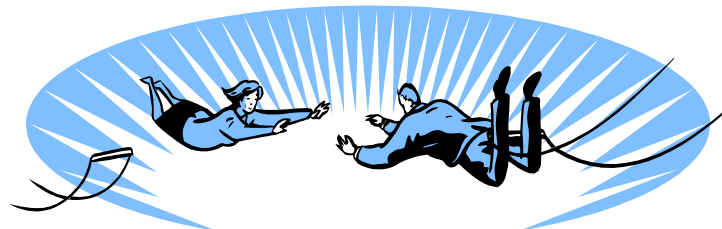
Cela ne doit pas dispenser les ordonnateurs et les comptables de travailler ensemble pour la modernisation et la simplification des procédures afin de mieux préparer le budget de trésorerie.



La GBCP

Illustration de l'évolution de la relation Ordonnateur/Comptable

La présentation des comptes avant le 28 février

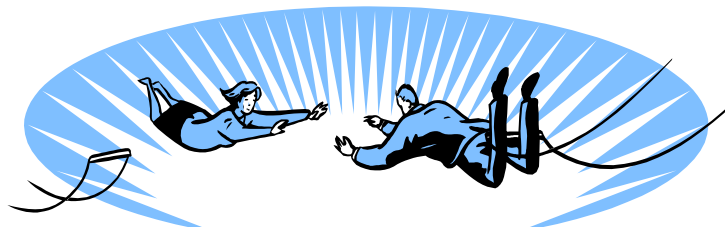


La GBCP

La présentation des comptes avant le 28 février ne dépend pas uniquement du comptable !

Nécessite :

- un portage politique de l'ordonnateur
- Une clôture des comptes en mode projet
- Une implication des services de l'ordonnateur (DAF, DSI, DPIL, DRH...).



Conclusion :

« Se réunir est un début,
rester ensemble est un progrès,
travailler ensemble est la réussite »

Henry Ford